

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 25/03/2024

### **Handigynéco : améliorer l'accès aux soins gynécologiques des femmes en situation de handicap**

Le dispositif « Handigynéco » permet aux femmes en situation de handicap d'avoir accès à des soins gynécologiques et à un suivi adapté. Initié en 2016 en Île-de-France, le déploiement de ce dispositif d'accompagnement se fera dans un premier temps dans un ou deux départements de la région Paca. Il sera ensuite déployé sur l'ensemble de la région avec une couverture dans les six départements.

[Un rapport national de l'IRDES de juin 2015](#) a montré que 34 % des femmes âgées de 20 à 59 ans accueillies en établissement médico-social avaient bénéficié d'un suivi gynécologique dans les 12 derniers mois, soit bien moins que la population générale (77 %). Dans cette étude, les femmes ayant déclaré une limitation motrice avaient un moindre recours aux soins gynécologiques que les femmes sans limitation motrice. Les femmes ayant une limitation cognitive avaient également un recours diminué aux soins gynécologiques par rapport aux autres, mais dans un degré moindre. Enfin, les femmes de plus de 50 ans avaient également un recours inférieur aux femmes de 35 à 40 ans.

**En région Paca, en 2020, le taux de recours au dépistage du cancer du sein chez les personnes bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés est de 36 % versus 52 % pour la population générale. Pour ce qui concerne le cancer de l'utérus le taux de recours au dépistage est de 24 % versus 35 %.**

L'accès aux soins des personnes en situation de handicap est une des priorités du Projet Régional de Santé 2023-2028 de l'Agence régionale des santé Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des établissements médico-sociaux médicalisés (maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé mais aussi établissements expérimentaux pour adultes handicapés, accueillant des personnes en situation de handicap adultes) de la région a été lancé le 23 février dernier.

Cet AMI a vocation à identifier et à financer les porteurs qui concrétiseront leur projet dès cette année et qui permettront ainsi d'améliorer l'accès aux soins gynécologiques des femmes en situation de handicap, mais aussi à répondre aux besoins en termes de dépistage et d'information.

[Consultez l'appel à manifestation d'intérêt ici](#)

### **Contact presse**